

Etudier à l'Etranger

ALLEMAGNE

- **Informations**

- ✓ **Langue officielle:** Allemand
- ✓ **Capitale:** Berlin
- ✓ **Population:** 81 879 976 (2009)
- ✓ **Superficie:** 357.022 km²
- ✓ **Monnaie:** Euro
- ✓ **Indicatif téléphonique:** +49
- ✓ **Domaine internet:** .de

- **Enseignement**

Le système d'enseignement supérieur en Allemagne est particulièrement favorable à l'accueil d'étudiants étrangers. Ces derniers représentaient en 2008, 12,1% de l'ensemble des étudiants inscrits en cycle supérieur. Le choix de la ville peut s'avérer difficile.

Un grand nombre d'étudiants choisissent les grandes villes cosmopolites (Berlin, Heidelberg, Munich, Dresde,...) dont la vie culturelle est trépidante au détriment des villes de taille plus modeste qui offrent également d'excellentes opportunités et où l'intégration est parfois plus aisée.

L'Allemagne compte environ 340 établissements d'enseignement supérieur, majoritairement publics.

Les étudiants peuvent choisir entre différents types d'établissements: les universités, les universités techniques, les Fachhochschulen et les écoles supérieures des Beaux-arts et de musique.

Les Universités :

L'université (Universität, «Uni» en abrégé) reste le type d'établissement le plus fréquenté et où est délivré un enseignement pluridisciplinaire classique dans des facultés: Médecine, Sciences Naturelles, Sciences Humaines, Droit, Sciences Économiques et Sociales, Sciences de l'Ingénieur, Mathématiques, Philosophie,... et dans des départements distincts (Economie, Histoire, etc.). Les universités ne sont pas seulement des centres de formation, mais aussi des centres qui se consacrent de façon indépendante à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée. Elles délivrent des diplômes jusqu'au doctorat.

Les scientifiques et les ingénieurs peuvent aussi être formés à l'université mais dans un établissement appelé la Technische Universität (TU) ou Technische Hochschule (TH).

Les Universités dites «techniques» et les écoles techniques supérieures, comme leurs noms l'indiquent, dispensaient à l'origine un enseignement technique. Elles ont, toutefois, élargi le panel de leurs programmes vers des cursus d'arts, de lettres et de sciences humaines. Leurs spécialités restent cependant les cursus d'études en sciences de l'ingénieur et en sciences naturelles.

Les Fachhochschulen :

Les Fachhochschulen (écoles supérieures de sciences appliquées) offrent des études, surtout dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des sciences économiques, des sciences sociales mais également du design. Ce qui distingue les études à la Fachhochschule de celles à l'université est leur haut degré de spécialité et leur orientation vers la pratique, des stages obligatoires étant intégrés dans les cursus.

Les écoles supérieures des Beaux-Arts, de Musique et de Télévision :

Ces établissements sont, la plupart du temps, des collèges qui préparent aux carrières artistiques et musicales avec des cours très spécialisés dans ces disciplines : le Design, les Arts du spectacle, les Arts plastiques, mais aussi la Télévision et les Médias.

Ces écoles proposent en alternance des cours magistraux et des travaux dirigés.

Toutefois, il faut passer des examens individuels de niveau par matière.

Le Service d'accueil des étudiants étrangers (Akademisches Auslandsamt - AAA) est le principal interlocuteur des étudiants étrangers.

Faisant partie de l'administration des universités ou des Fachhochschulen, son objectif est d'informer et d'orienter l'étudiant sur les différentes disciplines et les multiples cursus (filiales de spécialisation) et sur les conditions d'admission.

Ce service informera l'étudiant sur les programmes des études et l'aidera, durant son séjour en Allemagne, à accomplir les formalités administratives.

- **Conditions d'admission & d'inscription**

Le choix de la filière d'études:

Avant de s'inscrire, le candidat doit s'orienter via Internet pour obtenir les informations détaillées sur les études qu'il veut choisir :

Quelques sites à consulter :

www.studienwahl.de

www.campus-germany.de

www.hochschulkompass.de

L'admission :

Les étudiants qui détiennent un bac marocain doivent suivre, avant de commencer les études souhaitées, pendant 2 semestres les cours préparatoires aux études dans un Studienkolleg.

Pour pouvoir s'inscrire à un Studienkolleg, l'étudiant étranger doit passer un examen d'entrée en allemand (Aufnahmeprüfung) qui a lieu directement au Studienkolleg. A la fin de cette année préparatoire, les étudiants étrangers doivent passer un examen obligatoire appelé Feststellungsprüfung.

Chaque Studienkolleg propose différents cours qui préparent à différentes disciplines.

A la suite du Studienkolleg, on ne peut étudier que les disciplines correspondantes au cours choisi.

Les étudiants qui détiennent un DEUG, une licence ou un master marocain doivent passer l'examen de langue DSH ou TestDaF pour pouvoir avoir accès aux études.

L'inscription :

Le candidat désirant s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur allemand (université, Fachhochschule, Studienkolleg) doit contacter directement le Service d'accueil des étudiants étrangers de l'établissement (Akademisches Auslandsamt - AAA).

Attention : Les AAA de plusieurs universités et Fachhochschulen font partie de "uni-assist", un organisme qui gère les inscriptions. Ils n'acceptent plus l'envoi d'un dossier individuel. Le candidat doit s'inscrire via le site : www.uni-assist.de

Les démarches prennent en général du temps. Les inscriptions doivent être faites avant le 15 juillet pour entamer des études dès le semestre d'hiver, et avant le 15 janvier pour le semestre d'été.

L'inscription n'est valable que pour un semestre: elle doit être renouvelée à chaque fois.

- **Langue**

Avant de partir :

Les futurs étudiants doivent prouver leurs connaissances de la langue allemande d'un niveau moyen à travers un certificat B2 délivré par les Instituts Goethe, présents au Maroc. L'examen atteste d'une aisance à l'oral comme à l'écrit.

En Allemagne :

L'admission aux études supérieures en Allemagne exige une bonne connaissance linguistique.

Les étudiants détenant un bac marocain doivent passer l'examen d'admission au Studienkolleg (Aufnahmeprüfung), ceux qui détiennent un DEUG, une licence ou un master marocain doivent passer l'examen de langue DSH ou TestDaF. De son obtention dépend la possibilité de poursuivre ses études outre-Rhin.

Les démarches nécessaires pour l'inscription en DSH sont à entreprendre auprès du Service d'Accueil des Etudiants Etrangers (Akademisches Auslandsamt - AAA) de la Fachhochschule ou de l'université sélectionnée.

C'est l'établissement lui-même qui fixe la date de l'examen.

Les certificats suivants sont considérés comme équivalents au DSH :

«Examen central du degré supérieur « («ZOP»),

«Petit diplôme de langue allemande» («KDS»),

«Grand diplôme de langue allemande» («GDS»).

- **Vie étudiante**

Les résidences universitaires

La solution de logement la moins chère est celle d'une chambre dans une résidence universitaire (Studentenwohnheim). Il y en a dans presque toutes les villes universitaires. Les résidences sont gérées par les centres des œuvres universitaires (Studentenwerk), mais également par des organisations confessionnelles ou privées. Elles offrent aux étudiants

Les résidences universitaires

La solution de logement la moins chère est celle d'une chambre dans une résidence universitaire (Studentenwohnheim). Il y en a dans presque toutes les villes universitaires. Les résidences sont gérés par les centres des œuvres universitaires (Studentenwerk), mais également par des organisations confessionnelles ou privées. Elles offrent aux étudiants

L'assurance-maladie :

Tous les étudiants doivent être affiliés au régime de l'assurance-maladie. Les caisses d'assurance-maladie prennent en charge, entre autres, les frais liés aux soins médicaux, à l'hospitalisation ou à l'achat de médicaments. La cotisation à verser au titre du régime légal de l'assurance-maladie s'élève actuellement à environ 280 € par semestre (six mois).

N.B : Les étudiants qui ne sont pas citoyens de l'U.E ou de l'E.E.E. peuvent travailler en Allemagne seulement 90 journées entières ou 180 demi-journées par an.

- **Adresses et liens utiles**

DAAD : Deutscher Akademischer Austauschdienst / Office Allemand d'Echanges Universitaires

Siège central à Bonn : Kennedyallee 50, D- 53175 Bonn

Tél : +49 228 882 0 /

Fax : +49 228 882 444

E-mail : postmaster@daad.de

Site : www.daad.de

Université Mohammed V - Agdal / Rabat

Faculté de Lettres et des Sciences Humaines

Filière d'études allemandes

daad.lektorat.rabat@gmail.com

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

7, Zankat Madnine, BP 235, 10 000 Rabat

Tél : 0537 21 86 00 /

Fax : 0537 70 68 51

E-mail : amballma@mtds.com

Service consulaire de l'ambassade (Visa)

- **Bourses**

Le DAAD (L'Office Allemand d'Echanges Universitaires) octroie, chaque année, des bourses aux jeunes diplômés universitaires, enseignants et chercheurs dans toutes les branches scientifiques, ainsi que dans les filières musique et arts plastiques.

Le programme de bourses affiché sur www.daad.de et www.rabat.diplo.de comprend :

1- Les bourses de recherche pour thésards et jeunes scientifiques (DESA/ bac+6) : Ces bourses peuvent être de courte durée (d'un à dix mois) et de longue durée (trois ans maximum pour un doctorat). Elles sont accordées à de jeunes diplômés venant de toutes les branches scientifiques (DESA / bac +6), inscrits à un doctorat et dont la thèse de recherche doit être encadrée par un professeur allemand.

L'âge du candidat ne doit pas dépasser 32 ans à la date de l'octroi de la bourse.

2- Bourses de recherche selon le « Modèle Sandwich » jusqu'à deux ans maximum : Il s'agit d'un programme flexible comprenant plusieurs phases:

Le candidat au doctorat peut réaliser ses travaux alternativement dans son pays d'origine et en République fédérale d'Allemagne selon un ordre établi au préalable.

3- Séjour de recherche pour enseignants du supérieur et scientifiques et réinvitations d'anciens boursiers du DAAD (entre 1 et 3 mois) Les scientifiques travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur ou dans des instituts de recherche, ont la possibilité de réaliser un projet de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur allemand reconnu par l'Etat ou dans un institut de recherche extra-universitaire.

Les anciens titulaires d'une bourse du DAAD peuvent être réinvités par ce dernier dans le but de réaliser un projet de recherche ou de travail dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un institut de recherche.

4- Bourses d'études pour artistes d'une durée d'une année universitaire: Elles sont octroyées aux candidats des filières artistiques : Arts plastiques, design, film, musique et architecture, afin de leur permettre de suivre des études approfondies non sanctionnées par un diplôme.

La durée de la bourse est d'une année. La limite d'âge est fixée à 32 ans à l'octroi de la bourse. Les enseignants du supérieur dans ces filières peuvent bénéficier aussi d'un séjour de travail (d'un à trois mois) en Allemagne dans le cadre d'une coopération artistique avec une institution allemande.

5- Voyages d'études de groupes d'étudiants en Allemagne : Cette subvention concerne des groupes d'étudiants de 10 à 15 personnes et ce pour une durée de séjour de 7 à 12 jours.

Le but de cette subvention est d'offrir à des étudiants étrangers accompagnés d'un enseignant du supérieur, l'opportunité d'établir des contacts dans leur discipline et d'approfondir leur connaissance de la civilisation allemande. Cette subvention a également pour objectif de donner aux étudiants étrangers, à travers les séjours, visites et discussions d'information, un aperçu de la vie scientifique, économique, politique et culturelle en Allemagne. Les demandes pour ces voyages doivent être déposées auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Rabat au moins 6 mois avant la date prévue pour le départ.

6- Cours d'été pour des étudiants inscrits dans une université marocaine et ayant au moins le niveau B1 de langue allemande: Une subvention est prévue pour les étudiants de toute matière pour suivre un cours de langue et civilisation d'environ quatre semaines dans une université allemande.

- **Visas**

Pour pouvoir étudier en Allemagne, il faut un visa d'études (en aucun cas un visa touristique).

Interlocuteur pour la demande de visa:

Service consulaire de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne

12, avenue Mehdi Ben Barka

10000 Rabat - Souissi

Tél : 0537 63 54 00

Fax : 0537 65 36 49

Email: info@rabat.diplo.de

Au moment du dépôt de la demande de visa, ces documents seront requis:

- certificat de langue de l'Institut Goethe au niveau B1
- inscription à un établissement d'études supérieures (ou bien l'invitation de l'établissement pour participer à l'examen d'admission ou à l'examen de langue DHS ou TestDaF)
- garantie de financement (en forme de prise en charge ou de compte bloqué).